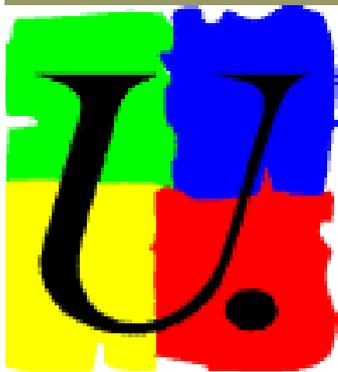


Supplément  
au numéro 15  
Février 2017



**S.F.R.85**

**Vous pouvez aussi  
nous retrouver  
sur  
<http://sd85.fsu.fr/>  
à la rubrique  
« retraite »**



*Les agences régionales de santé sont chargées du pilotage régional du système national de santé. Elles déclinent les politiques nationales et les adaptent à leurs caractéristiques régionales (populationnelles, épidémiologiques, géographiques...).*

## Pour l'accès aux soins de tous

L'Union Syndicale des Retraités CGT de Vendée avait sollicité, avec les responsables des syndicats CGT des personnels hospitaliers et des EHPAD, une entrevue le 16 février auprès de Monsieur LE MAIGAT, Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé. L'USR CGT avait invité notre Section Fédérale des Retraités FSU85 à se joindre à la démarche puisque nous agissons ensemble depuis plusieurs années au sein de l'intersyndicale départementale sur les questions de l'accès aux soins (avec Solidaires, la FGR-FP, la LSR).

La SFR-FSU a particulièrement souligné les fortes caractéristiques du département : représentant 28% de la population, les personnes de plus de 60 ans y sont nombreuses (24% en France). L'INSEE en prévoit 310 000 en 2040. Le Délégué de l'ARS a confirmé combien il est indispensable de s'adapter à ce défi démographique plus marqué qu'ailleurs.

Nous avons fait part de notre vive inquiétude face aux « déserts médicaux ». Dénonçant le retard considérable pris dans le recrutement et la formation de l'ensemble des personnels de santé, nous avons dit notre disponibilité, aux côtés des autres organisations syndicales de retraités, pour participer à l'élaboration de politiques de santé répondant aux besoins. Malheureusement, il n'existe pas de structures de concertation associant les représentants des retraités sur ces sujets.\* Malheureusement aussi, les choix faits depuis des années considèrent les dépenses de santé comme un coût et non comme un investissement socialement utile.

L'échange a permis d'approcher certaines réalités vendéennes : les personnels des EHPAD ont décrit de terribles dégradations des conditions de vie des résidents directement liées aux conditions de travail de nombre de personnels au bord de la rupture. Les recrutements d'aides soignants se tarissent. (exemple parmi d'autres: le CHD où travaillent 3800 personnes ne propose que 6 places en formation par promotion interne !) L'éloignement de certains patients des cabinets médicaux, le fait que les spécialistes (ophtalmo, dentistes ...) ne se déplacent pas dans les EHPAD, poussent au renoncement aux soins...

Notre interlocuteur et ses adjoints n'ont pas nié les difficultés multiples et diverses selon les territoires. La Vendée a perdu 110 médecins généralistes en 5 ans. Bien que le nombre de personnels formés ait augmenté, le maillage est défaillant. Ici, comment remplacer un médecin partant à la retraite et qui avait du accepter la prise en charge de 1700 patients ? Là, de nouveaux généralistes (70% de femmes) arrivent avec des aspirations et des contraintes légitimes et compré-

**24 mars et 30 mars:  
deux dates à retenir  
Voir p 2**

-hensibles en matière de congés, de vie familiale, d'horaires. Par exemple au CHD, pour remplacer 2 départs, il faut désormais 3 arrivées... Faute de médecins en nombre suffisant, des patients doivent être pris en charge à l'extérieur du département (Nantes, La Rochelle ...), notamment en cas d'urgence. La dépense en est alors plus que doublée (frais de transport, hospitalisations ...)

Le représentant de l'ARS a dit l'intérêt de la mutualisation des moyens, de l'élaboration de projets de santé dans les territoires indiquant que 15 Maisons de Santé Pluri-professionnelles fonctionnent sur le département.

Avec les autres organisations syndicales, la SFR n'a pas nié l'aspect positif de certaines innovations ou les bénéfices d'un meilleur travail en équipe des personnels de santé. Mais, ensemble, nous avons expliqué qu'ils ne pouvaient se substituer à l'indispensable investissement dans l'accès de tous à la santé et que le développement des services publics en est la pierre angulaire. Le contraire de la plupart des choix faits depuis tant d'années.

Les représentants de l'ARS se sont déclarés extrêmement attentifs aux initiatives prises dans de nombreuses localités vendéennes par des usagers, des collectifs, des syndicats. Il se sont dits prêts à accompagner ces efforts.

**La déclaration constitue, s'il en était besoin, un encouragement à multiplier les échanges citoyens. Notre journée du 24 mars nous y aidera. La présence des autres organisations de retraités et de collectifs citoyens est d'ores et déjà annoncée. Inscrivez-vous ! (cf le dernier bulletin FSU85 ou le site [fsu85@fsu.fr](mailto:fsu85@fsu.fr))**

\*Le futur Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (le CDCA qui succède au CODERPA –voir le dernier bulletin SFR-) doit être mis en place par le Conseil Départemental. Il peut en partie combler ce manque. Aucune nouvelle à ce jour !... Il est urgent d'attendre ... les résultats électoraux ?



## Êtes-vous inscrit-e ?

Le vendredi 24 mars, avec la FSU85, la Section des Retraités organise à Saint Gilles Croix de Vie une journée consacrée à deux sujets: la retraite et l'action contre les déserts médicaux. Le dernier supplément au bulletin de la FSU85 en précisait les contours. Si vous n'êtes pas encore inscrit-e, faites-le dès aujourd'hui. Vous faciliteriez la préparation de ce rendez-vous ouvert à de nombreux partenaires.

Faites-vous connaître auprès de la FSU85: 02.51.05.56.80 ou [fsu85@fsu.fr](mailto:fsu85@fsu.fr)

## Les retraités n'ont pas fini de se faire entendre !

La question de l'amélioration des conditions de vie des retraités est une des grandes questions absentes de la campagne électorale.

Pour rompre ce silence assourdissant, les organisations de retraités dont la SFR-FSU réunies dans « le

groupe des 9 » ont tenu début janvier un colloque au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Le 30 mars, se tiendront partout dans le pays des initiatives le prolongeant. Elles s'appuieront sur

un questionnaire destiné à approfondir les liens avec l'ensemble des retraités et à préciser avec eux les revendications. Le prochain bulletin SFR85 (le n°16) le publiera avec les modalités retenues pour notre département.